



Question A	<p>Le critère obligatoire M3 demande de fournir des informations de sécurité pour les ressources proposées. Cependant, la DOC ne semble ne pas demander de ressources proposées dans le cadre des critères d'évaluation.</p> <p>a. L'offrant doit-il fournir des renseignements supplémentaires, autres que les informations de sécurité pour ces ressources?</p> <p>b. Ces ressources proposées joueront-elles un rôle dans l'évaluation de la proposition autre que l'aspect de la sécurité?</p>
Réponse A	<p>a. Non. Seulement les informations demandées dans le critère obligatoire M3 est nécessaire pour les ressources qui fourniront les services de traduction pour la CISR sous l'offre à commandes.</p> <p>b. Non.</p>

Question B	<p>Est-ce que la section IV de la Partie 3 de la DOC reste nécessaire puisqu'elle demande les mêmes informations de sécurité (exemple : l'offrant doit fournir la preuve de l'attestation de vérification d'organisation dans les deux sections I et IV)?</p>
Réponse B	<p>L'offrant doit fournir les informations de la section IV de la Partie 3 - Instructions pour la préparation des offres. Cette information sera copiée dans la Partie 7 - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent, Section A. offre à commandes au point 2.2 de la DOC au moment de l'attribution des offres à commandes.</p>

Question C	<p>Combien la CISR a-t-elle dépensée en traduction en 2013?</p>
Réponse C	<p>Le montant dépensé parmi les offres à commandes attribuées par la CISR est évalué à environ 538 433 \$ pour des services de traduction au cours de l'année civile 2013.</p>